

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-75
Occupation du domaine public
Rue Edmé Piot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande en date du 10 avril 2024 de la société TOTAL HABITAT;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison des travaux de réfection de zinguerie, la société TOTAL HABITAT est autorisée à stationner un véhicule pour évacuer des gravats au 34 rue Edmé Piot, à compter du mercredi 17 avril jusqu'au vendredi 3 mai 2024.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la société TOTAL HABITAT, qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : La société TOTAL HABITAT, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.